

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 23 novembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAE 282** Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 (10e).

#### **Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin située 3, rue Alexandre Parodi à Paris 10e (187867 - 2019\_00144) pour la mise en œuvre d'animations commerciales au titre de l'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 6.950 euros.

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**